

DÉPARTEMENT DE SEINE MARITIME
MAIRIE DE SAINT PIERRE DE MANNEVILLE
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE CANTELEU

CONVOCATION DU 27 MAI 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2025**

Le 10 juin 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Manneville, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Nicolas AMICE, Maire.

Présent(e)s: Mme Françoise AIRAULT, Mme Stéphanie AMICE, M. Pascal BARREAU, Mme Aurélie BERNARD, M. Fitzgérald BEURIOT, Mme Marie BOISSIN, M. Cédric BOQUET, Mme Suzette DESMOULINS, M. Alexandre JUNG, Mme Ludivine LARSON, Mme Caroline NAYRAT, M. Jean-Marie PHILIPPART, M. Sofiane ZOUAOUI.

Secrétaire de séance : M.Cédric BOQUET

Absente excusée : Mme Sylvie DEVARENNE

<p>DÉLIBÉRATION N ° 1/06/2025 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 MARS 2025</p>

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025 est approuvé à 14 voix.

<p>DÉLIBÉRATION N ° 2/06/2025 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « DE LA GRAINE AU PAIN »</p>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le propriétaire de la boulangerie ambulante dénommée « De la Graine au Pain ».

Il a été convenu qu'une participation annuelle forfaitaire de 120 euros, révisable chaque année selon le contexte général, sera demandée pour l'occupation du domaine public.

Ce commerce est autorisé à effectuer ses ventes les dimanches matins, depuis le 2 mars 2025, soit sur le parking E. Lacroix, soit sur le terrain communal dit « terrain Halley », route de Sahurs.

Monsieur le Maire propose donc d'instaurer un droit de place annuel de 120 euros pour l'occupation du domaine public par ce commerce ambulancier, payable en une seule fois avant le 1er juillet de l'année N.

Pour l'année 2025, le montant est proratisé à hauteur de 10 mois, soit 100 euros.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition à l'unanimité, avec 14 voix pour.

DÉLIBÉRATION N ° 3/06/2025
REPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE AU PRESBYTERE ET DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE DANS LE
CADRE DU FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la chaudière du presbytère doit être remplacée, un devis d'un montant de 2 713€ HT a été proposé.

Subventions	% demandés	Montant HT
Métropole FAA	50%	1 356.50
Saint-Pierre-de-Manneville	50%	1 356.50
Total		2 713.00

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à 14 voix le devis proposé et le montage financier présenté.

DÉLIBÉRATION N ° 4/06/2025
PROPOSITION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DE TÉLÉASSISTANCE
AVEC « PRESENCE VERTE »

La téléassistance Présence Verte a pour mission de mettre en place des dispositifs permettant aux abonnés d'alerter immédiatement un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente des alarmes 24h/24 et 7j/7 « dans le cadre du maintien à domicile ».

L'Association propose un partenariat à hauteur de 60 euros, celui-ci comprend la prise en charge par la Commune de 35 euros d'installation et de mise en service du système d'alerte à tout mannevillais qui en ferait la demande à compter de ce jour, ce qui ferait un reste à charge pour le demandeur de 25€.

Les membres du conseil municipal approuvent à 14 voix cette autorisation.

DÉLIBÉRATION N ° 5/06/2025
APPROBATION DE LA CLECT – TRANSFERT DE LA PISTE D'ATHLETISME DE
SOTTEVILLE LES ROUEN

Délibération sous forme de Motion de la Commune pour une révision des Attributions de Compensation (AC) pour donner suite à la CLECT.

Pour chaque compétence transférée des 71 communes membres vers la Métropole Rouen Normandie, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dite CLECT est saisie pour établir les incidences financières du transfert. Ces incidences financières sont ensuite traduites en flux financiers annuels entre les communes et la Métropole Rouen Normandie : il s'agit des Attributions de Compensation (AC).

La CLECT a examiné le 12 mai 2025 le coût du transfert de la piste d'athlétisme du stade de Sotteville-lès-Rouen vers la Métropole qui a déclaré cette installation d'intérêt Métropolitain lors de son Conseil communautaire du 12 février 2024.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts, il est demandé aux 71 Conseils Municipaux des communes composant la Métropole de se prononcer pour ou contre l'évaluation du transfert des charges validée par la CLECT pour cette piste d'athlétisme.

Avant de se prononcer, Monsieur le Maire de Saint-Pierre-de-Manneville tient à rappeler au Conseil Municipal la situation actuelle du cumul des transferts de charges depuis la création des intercommunalités, dits EPCI, qui se sont succédées comme la CREA en 2010 jusqu'à la Métropole en 2015. Parmi les compétences transférées à l'EPCI, figurent notamment la voirie (y compris l'éclairage public), l'urbanisme ou encore l'eau et l'assainissement. La situation se résume comme suit à la Métropole Rouen Normandie (MRN) après le vote des AC 2025 le 16/12/2024 :

- **41** communes se partagent une recette de **86 678 222 €** (AC positives)
- **30** communes paient une dette à la MRN de **3 791 320 €** (AC négatives)

Pour Saint-Pierre-de-Manneville, l'AC est négative : **-15 507 €**. Il s'agit d'une dépense annuelle élevée puisqu'elle représentait **28% en 2020, 64% en 2021, 25% en 2022 ou encore 24% en 2023** du montant de la capacité d'autofinancement de la commune.

Le système de compensation des charges transférés aux EPCI, créé par la loi du 6 février 1992, prévoit que le montant des Attributions de Compensation (AC) positif ou négatif, fixé pour la plupart il y a plus de 10 ans, peut être révisé.

La loi prévoit 4 types de procédures de révision du montant des AC. Par ailleurs, la loi prévoit aussi que l'**EPCI a la possibilité de dispenser les communes** de verser une AC **lorsque celle-ci est négative** (voir guide pratique des attributions de compensation de la Direction Générale des Collectivités Locales : version février 2019 page 46).

Le Code Général des Impôts prévoit que le Président de l'EPCI est tenu de présenter un rapport quinquennal sur l'évolution du montant des AC (Article 1609).

Force est de constater que la MRN :

- n'a appliqué aucune des procédures de révision possible des AC depuis 2015,
- n'a pas dispensé les communes à AC négative comme celle de **Saint-Pierre-de-Manneville** pour un coût annuel de **15 507 €**,
- n'a pas présenté de rapport quinquennal sur l'évolution des AC.

Considérant que la loi ne prévoit pas de délais concernant l'extinction des AC dont la révision est laissée au libre arbitre de la MRN, Considérant qu'il est inconcevable et inéquitable que la commune de Saint-Pierre-de-Manneville paie une dette sur une durée illimitée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande à la Métropole :

- **de dispenser les communes de verser des AC négatives comme le prévoit la loi, avant la fin du mandat.**
- **d'engager une des procédures de révision des AC.**
- **de fixer une date de la commission ad-hoc.**

Et mandate le Maire pour envoyer cette délibération à la Métropole Rouen Normandie.

Dans l'attente d'une réponse concrète à ces demandes, le **Conseil Municipal vote contre à 14 voix** le transfert de charge proposé s'agissant de la piste d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen.

Voici les principaux points abordés :

Tonte des pelouses

Mme Suzette Desmoulins souhaite rediscuter les horaires de tonte. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Ball-trap

Un ball-trap a été organisé le week-end du 7 juin. Aucun retour négatif n'a été signalé en mairie.

Voirie

M. le Maire informe que les accotements des routes communales ont été fauchés par l'entreprise GRESSENT, comme chaque année.

Entretien des arbres

M. Alexandre Jung demande s'il est possible de faire tailler les arbres en bordure de route au Marais par le personnel communal. M. Pascal Barreau indique qu'il prendra en charge ce sujet rapidement.

Association Syndicale des Fossés (ASA)

Mme Aurélie Bernard interroge sur la situation de l'ASA. M. le Maire indique qu'une réorganisation est en cours.

Travaux dans les lotissements "Les Tilleuls" et "Les Sorbiers"

M. le Maire fait un point sur l'avancement des travaux. Il a demandé plusieurs ajustements concernant la noue dans le lotissement des Sorbiers. Les poteaux électriques et télécom n'ont pas encore été retirés ; le bitumage de la voirie sera effectué après leur enlèvement.

Désherbage des pavés de stationnement

Mme Ludivine Larson signale un problème de désherbage à ce niveau. M. le Maire précise que cela relève de la responsabilité de l'entreprise en charge des travaux, dont le chantier n'est pas encore réceptionné.

Problème d'évacuation des eaux

M. Jean-Marie Philippart signale un écoulement d'eau important entre le chemin de Valnaye et le chemin du Marais. M. le Maire indique qu'un avaloir existe à cet endroit et transmettra l'information au service compétent.

Manifestations à venir

Mme Stéphanie Amice rappelle les événements :

- Samedi 21 juin :

- De 10h à 17h : Fête inter-villages avec Sahurs, Moulineaux, La Bouille et les pompiers de Grand-Couronne (2 équipes de Saint-Pierre y participeront).
- À partir de 18h30 : Fête de la musique au terrain Halley.

- Du vendredi 27 au dimanche 29 juin : Fête de la Saint-Pierre :

• Vendredi : Distribution des lampions vers 21h30 pour les enfants, suivie de l'allumage du feu de la Saint-Pierre.

• Samedi : Concerts, manèges, apéritif offert et feu d'artifice.

• Dimanche : Exposition de voitures anciennes et manèges.

Mme Amice propose une réunion le 7 juillet pour réfléchir à l'organisation du prochain marché de Noël.

Exercice de sécurité incendie

Un exercice a été mené durant le temps de cantine du midi. Aucun dysfonctionnement à signaler. Une dizaine de minutes ont été consacrées à expliquer son utilité aux élèves.

Fête des voisins et cinéma en plein air

L'événement a connu un franc succès avec environ 450 participants.

Travaux au foyer et à la salle des mariages

M. le Maire fait le point. Plusieurs finitions restent à revoir avec l'entreprise. Le suivi est en cours et la réception des travaux n'a pas encore été signée.

Réunion avec le Port Autonome

Il a été confirmé que des polluants sont toujours présents au niveau de la chambre des dépôts, bien qu'ils soient « contenus ». M. le Maire a demandé qu'une analyse chimique des sols environnants soit réalisée.

Fin de conseil municipal à 22H30

Nicolas AMICE Maire	Françoise AIRAULT	Stéphanie AMICE
Pascal BARREAU	Aurélie BERNARD	Fitzgerald BEURIOT
Marie BOISSIN	Cédric BOQUET Secrétaire de séance	Suzette DESMOULINS
Sylvie DEVARENNE Absente excusée	Alexandre JUNG	Ludivine LARSON
Caroline NAYRAT	Jean-Marie PHILPPART	Sofiane ZOUAOUI

